

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
5 mai 2022**

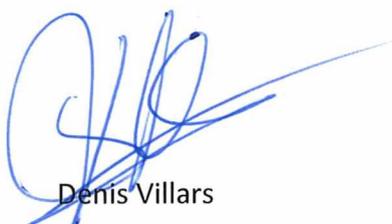
Présidence : M. Denis Villars

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 650/22 relatif au crédit complémentaire pour la révision du Plan d'affectation communal (PACom), où les rapports de la commission d'urbanisme et de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux complémentaires pour la finalisation du Plan d'affectation communal (PACom) selon le préavis 650/22 pour un montant de CHF 150'000.- TTC.
- Article deux : d'accorder un crédit d'investissement de CHF 150'000.-, le compte 9141.05 est ouvert au bilan à cet effet.
- Article trois : de financer ce montant par la trésorerie courante.
- Article quatre : d'amortir cet investissement, après déduction des éventuelles subventions, par le compte n° 420.331, sur une durée maximale de 10 ans, la première fois au budget 2024.

Ainsi délibéré en séance du 5 mai 2022.

Le Président :



Denis Villars



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich